

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2020

Absents :

- Thomas PIGNIDE,
- Françoise VALENTIN donne procuration à Serge FALCON,
- Gilles CAUSSE donne procuration à Alain FARGES,
- Jérémy DOUET donne procuration à Jean BERTHUIT.

Secrétaire de séance :

- Joël BRUNET.

Signature des délibérations du 23 Juin 2020.

1- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

LOTISSEMENT de MAZEIRAC, EAU et ASSAINISSEMENT et COMMUNE

La parole est donnée à la Secrétaire de Mairie qui donne lecture de l'ensemble des comptes.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Serge FALCON qui fait procéder aux votes, par le conseil municipal, des trois comptes administratifs suivants :

- Compte Administratif du Lotissement de MAZEIRAC

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0	0
Recettes	0	0

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement

	Exploitation	Investissement
Dépenses	56 765,66	36 799,95
Recettes	94 523,48	71 555,70

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

- Compte Administratif de la Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	366 818,00	123 390,78
Recettes	459 300,21	188 063,43

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

2- VOTE des BUDGETS au titre de l'exercice 2020

LOTISSEMENT de MAZEIRAC, EAU et ASSAINISSEMENT et COMMUNE

Budget du Lotissement de MAZEIRAC

	Dépenses	Recettes
Equilibre Fonctionnement	27 132,00 €	27 132,00 €
Suréquilibre Investissement	25 410,95 €	27 132,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

	Exploitation	Investissement
Equilibre	119 591,95 €	314 385,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget de la Commune

	Dépenses	Recettes
Equilibre Fonctionnement	572 953,50 €	572 953,50 €
Equilibre Investissement	401 924,59 €	401 924,59 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

3- DEMANDE DE MEDIATION SUITE AU RECOURS DE LA PREFECTURE CONCERNANT LA DELIBERATION RELATIVE AUX COMPTEURS LINKY

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération s'opposant à la pose des compteurs Linky sur le territoire de la Commune avait été votée le 24 septembre 2019.

La Préfecture de la Lozère considérant que ladite délibération n'était pas légale a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 contre, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération.

4- RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Dans le cadre du contrôle de la légalité, la préfecture de la Lozère a demandé de retirer la délibération du 23 juin 2020 qui n'était pas conforme à la procédure et de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retirer cette délibération et nomme comme membres du conseil d'administration du CCAS les représentants du Conseil Municipal suivants :

- Hélène Baumelle, Elodie Robert ,Joël Brunet et Jérémy Douet -

5- RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire présente le rapport établi par le Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce rapport

6- REGULARISATION CADASTRALE D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE DE FRAISSINOUX

Le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la route communale qui traverse le village de Fraissinoux ne figure pas au cadastre aussi, il serait souhaitable de procéder à une régularisation du plan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure.

7- DELEGUE AGEDI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Joël BRUNET, délégué auprès d'AGEDI (logiciels informatiques utilisés à la Mairie).

8- DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Hélène BAUMELLE , déléguée auprès de la CFPPA.

9- QUESTIONS DIVERSES

Hélène BAUMELLE demande si la passerelle située à Rimeize est réparable.

Le Maire indique avoir pris l'attache de Lozère Ingénierie pour une solution adaptée.

S'agissant du « pont des Cayres » très abîmé, elle demande quelle commune serait concernée en cas d'incident.

Le Maire lui fait savoir qu'il se renseignera.

Enfin, elle signale que la route qui dessert la maison de M. Douchet, à Sarrouillet, est très abîmée et qu'une remise en état serait nécessaire.

Le Maire indique que cela sera fait.

Séance levée à 2h45.

Le Maire
Alain FARGES



Le Secrétaire de Séance
Joël BRUNET